Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 26 Juillet 1893. No. 42.

ABONNEMENTS:

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LA ROCHELLE ET LE CANADA

C'est avec le plus grand plaisir que nous reproduisons de notre aimable confrère, de *L'Echo Rochelais*, de La Rochelle, France, le rapport des fêtes données à Saintes, en l'honneur de Champlain. Tous nos lecteurs le liront avec le plus grand intérêt :—

M. Chapleau, lieutenant-gouverneur de Québec, retenu par la maladie, n'a pu venir aux fêtes données à Saintes, en l'honneur de Champlain et au profit du monument qui sera élevé à Québec, à la mémoire du père de la Nouvelle-France. M. Fabre, commissaire général du Canada, arrivé la veille, à six heures du soir, avait été reçu à la gare par la municipalité et M. Louis Audiat, président de la Société des Archives historiques. Après un dîner intime au Ramet, chez M. Lemercier, une réception a eu lieu, à laquelle assistait Mgr Bonnefoy, évêque de La Rochelle et Saintes.

Dimanche matin, M. Fabre a assisté à la grand'messe, et Mgr Bonnefoy, prenant occasion de sa présence et de la fête de Champlain, a prononcé une très belle allocution qui s'est terminée par le souhait de voir la religion catholique, libre en France comme elle l'est au Canada.

Au banquet offert, le même matin, par la Société des Archives, M. Fabre a prononcé un discours très applaudi. Se tournant vers le colonel Gaschet, du 6e de ligne, il a dit : "Au Canada, nous ne voyons que des marins français ; ici je suis heureux de voir un représentant de votre armée de terre, que nous admirons aussi." Le colonel Gaschet a répondu : "J'ai une grande joie de commander un régiment dont les aînés combattirent pour l'indépendance du Canada."

La journée s'est terminée par une brillante soirée littéraire et musicale, dans l'ancien palais de justice, avec chants canadiens et couronnement du buste de Champlain.

M. le commissaire Fabre et sa famille sont arrivés hier matin à Rochefort, où la Chambre de commerce leur a offert un déjeuner, à l'hôtel du Bacha.—Après avoir visité l'Arsenal, ils sont partis pour La Rochelle, par mer.

Arrivé à La Pallice vers sept heures, M. Fabre a été reçu par la Chambre de commerce et par le Tribunal de commerce. Après avoir visité notre grand établissement maritime, la compagnie est revenue à La Rochelle, où lui a été servi, à 9 heures, dans les salons de la Bourse, un magnifique dîner.

Réunion tout intime, dans laquelle les représentants du commerce rochelais ont entretenu leurs hôtes des intérêts communs de La Rochelle et du Canada.

M. le Président de la Chambre de commerce s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

C'est un grand honneur pour le commerce rochelais de posséder M. Hector Fabre, commissaire général du Canada en France, et c'est avec un profond regret que nous constatons l'absence du lieutenant-gouverneur de Québec, l'honorable M. Chapleau, qui, retenu par le mauvais état de sa santé, n'a pu assister aux fêtes de Saintes et de La Rochelle.

Messieurs,

Nous ne pouvons oublier que le Bas-Canada, devenu la province de Québec, est un pays d'origine française.

Jacques Cartier en en prenant possession en 1534, au nom du roi de France, lui donna le nom de Nouvelle-France ; c'était notre première colonie.

Au recensement de 1881, cette province comptait un million 358,000 habitants, dont un million 73,000 se réclamaient de l'origine française. Au recensement de 1889, elle en comptait un million 532,000, dont un million 240,000 Franco-Canadiens, et il existe maintenant au Canada près de deux millions d'habitants descendant tous ou presque tous des colons français.

Lorsque, en 1542, de la Roque, sieur de Roberval, fut nommé, par François 1er, gouverneur-lieutenant-général du Canada, et qu'il partit de La Rochelle avec trois navires, deux cents colons et plusieurs gentilshommes, il est évident que plusieurs Rochelais faisaient partie de cette expédition et qu'ils contribuèrent à la fondation de la race française dont je vous parlais tout à l'heure, ainsi qu'à la formation de la colonie naissante.

En 1606, le *Jonas* partait aussi de La Rochelle avec des artisans et des gentilshommes

Si je me permets de rémémorer ces faits, c'est pour rappeler à M. Hector Fabre la part prise par les Rochelais dans la fondation du Canada.

Sous l'illustre Saintongeais Champlain, nos rapports avec la colonie naissante se développèrent rapidement.

La prospérité de LaRochelle au dix-septième et au dix-huitième siècles fut due à notre commerce avec le Canada.

Notre port recevait presque tout ce que la Nouvelle-France pouvait produire, et en retour, il lui envoyait des vins, des eaux-de-vie, des vêtements et de la poudre.

Le nombre des navires expédiés de La Rochelle, qui était de trois à cinq chaque année, de 1739 à 1746, s'éleva de huit à dix en 1748 et 1749, et atteignit le nombre de vingt en 1757.

Mais voici venir les mauvais jours, la funeste guerre de sept ans avait éclaté.

Au commencement de l'année 1758, le ministre de la marine fit un appel pressant aux Rochelais et leur signala les besoins particuliers du Canada. Vingt-neuf négociants s'empressèrent d'affirmer leurs bonnes dispositions, sous la condition d'obtenir une escorte suffisante pour garantir leurs navires jusqu'à destination, mais ces navires attendirent si longtemps cette escorte, que la plûpart des armateurs se résignèrent à désarmer, malgré leur désir de porter secours à leurs frères de la Nouvelle-France, et que neuf navires seulement furent dirigés sur la colonie.

On était arrivé au moment de discuter les conditions de la paix, le Canada allait être sacrifié. La France ne semblait pas comprendre la grande perte qu'elle faisait, seuls les Rochelais fatiguèrent le gouvernement de Louis XV de leurs protestations. Leurs doléances furent accueillis avec bienveillance, mais elles ne modifièrent pas les vues du gouvernement, qui céda ce beau pays, une partie de notre sang à l'Angleterre.

Ce fut un coup terrible pour La Rochelle et le commencement de sa décadence commerciale.

En rappelant ces moments d'épreuves et de douleur, je tiens à montrer à Monsieur Hector Fabre, combien les souvenirs du passé sont encore vivaces parmi nous, afin qu'il puisse faire savoir aux Canadiens que nous les considérons comme les descendants de ces hardis pionniers qui ont réussi, au milieu des plus grandes difficultés, le plus bel essai de colonisation que notre pays ait jamais tenté. Nous ne pouvons oublier qu'après la séparation de la mère-patrie, les descendants des anciens colons nous sont restés attachés par le sang, par le cœur, par la langue.

Nous conservons toujours le souvenir des bons rapports qui existaient, et nous verrions avec plaisir reprendre avec le Canada des relations non moins solides qu'autrefois et profitables aux deux pays.

Le Canada fut notre plus belle colonie, et quand la France le perdit, ce fut le plus grand désastre qui pût nous atteindre hors du territoire national.

Aujourd'hui, grâce à la situation géographique du nouveau port en eau profonde, nous pouvons recevoir en toute sécurité les plus grands navires, le commerce de transit y est assuré de communications rapides avec tous les points de la France et de l'étranger, le moment est donc opportun pour nouer des relations directes avec le Canada.

Que le Canada veuille bien tenir compte de nos bonnes dispositions, et qu'il soit assuré que tous nos efforts tendront à l'échange réciproque des produits des deux pays ; qu'un service soit créé entre le Canada et La Rochelle, comme celui qni existe entre Montréal et Brême, et on pourra compter, avec le temps, sur un succès égal à celui de nos rivaux.

En terminant, Messieurs, je tiens à répéter à l'honorable Monsieur Hector Fabre et à ses amis, qui ont bien voulu nous faire l'honneur d'accepter notre invitation, tout le plaisir que le commerce rochelais ressent de leur visite en cette ville.

Messieurs, au nom de la Chambre de commerce et de tout le commerce qu'elle représente, je porte un toast à Monsieur Hector Fabre et à nos honorables hôtes, je bois à nos frères du Canada, à Monsieur Chapleau, dont nous regrettons si vivement l'absence, ainsi qu'à la reprise des relations commerciales avec La Rochelle.

Dans sa réponse, M. Fabre a été heureux d'annoncer à ses hôtes que dorénavant les steamers qui relient Rouen à Québec feraient régulièrement escale à La Pallice.

Par quels enthousiastes applaudissements, quels frénétiques bravos a été accueillie cette nouvelle ! Ce n'étaient pas seulement des marchands qui venaient de traiter une heureuse affaire, c'étaient des amis, des parents, des frères qui, longtemps éloignés, reprenaient des relations de famille longtemps interrompues.

Mais c'est à la réception du Mail que s'est manifesté plus vivement ce sentiment intime qui remplit de joie l'âme des membres d'une même famille quand revient enfin dans la maison paternelle un des siens depuis longtemps attendu.

La commission d'organisation avait parfaitement préparé les choses, et il faut ici lui décerner des éloges bien mérités. Les deux façades de l'établissement étaient brillamment illuminées à giorno ; dans le jardin, des globes de feu rouges répandent une lueur discrète dans les allées.

Peu à peu, à partir de neuf heures, les souscripteurs arrivèrent.

Une centaine de dames en élégantes toilettes claires viennent jeter la note gaie et aimable au milieu des cent cinquante hommes en costumes sombres.

Il y a là représentées de nombreuses familles rochelaises, tant des anciennes que de celles qui ont acquis droit de cité par l'habitation, par leurs alliances.

Le salon de réception est orné avec une simplicité et un goût parfait.

En face de la porte d'entrée, au-dessus d'un massif de verdure, des trophées de drapeaux tricolores entourent le drapeau, je devrais dire la "bannière" canadienne, car elle pend à une hampe horizontale.

Sur la table, au milieu des verres élégamment rangés, deux hautes gerbes de fleurs en coquillages sont dressées : c'est, on le devine, l'œuvre du chanoine Blanchard ; l'une est destinée à M. Chapleau : elle porte sur une cravate tricolore cette inscription : *La ville de La Rochelle au Canada* ; l'autre, destinée à M. Fabre, porte celle-ci : *Dieu et Patrie.*

A onze heures, M. Fabre arrive aux bains Marie-Thérèse ; il est reçu à la porte d'entrée, par M. Deforge et toute la commission de la fête.

Et l'on se rend au salon où va avoir lieu la réception.

M. Deforge prend la parole et, d'une voie profondément émue, prononce cette belle allocution :

Mesdames,

Messieurs,

Les Rochelais vous ont conviés à une fête modeste, sans attaches officielles, toute de sympathie et de souvenirs, à une véritable réunion de famille.

Nous savons par notre histoire locale, par les légendes de nos foyers, que, il y plus de deux siècles, de nombreuses familles de La Rochelle, de l'Aunis, de la Saintonge sont parties pour votre beau pays, qui s'apelait alors la Nouvelle-France.

Nous savons aussi que la petite colonie d'autrefois est devenue un grand peuple... une puissance respectée... que vous aviez souvent lutté, longtemps combattu victorieusement, pour conserver les coutumes, les mœurs, la langue de votre mère-patrie, et que vous étiez restés Français de cœur !

Vous nous l'avez admirablement prouvé en 1870.

Alors qu'au milieu des tristesses et des angoisses de l'année terrible, nous étions abandonnés de tous, isolés, oubliés, vous seuls vous êtes souvenus.

La nouvelle de nos désastres a fait tressaillir vos cœurs. Vos généreux enfants sont venus en grand nombre combattre dans nos rangs et défendre le sol de notre patrie... Plusieurs de ces vaillants volontaires sont tombés glorieusement sur nos champs de bataille !...

Croyez bien, dites à leurs mères que nous conservons pieusement leur mémoire.

Des jours meilleurs sont venus ; la France s'est ressaisie, et malgré la blessure toujours saignante qu'elle porte à son flanc, elle a repris son rang et son glorieux rayonnement ; mais dans ce nouvel essor elle n'oublie pas, elle ne veut pas oublier, car elle ne sait pas, elle, être ingrate, qu'elle a une dette sacrée, celle de la reconnaissance envers ceux qui l'ont aimée, secourue dans la détresse.

C'est cette dette sacrée que La Rochelle est, pour sa part, vraiment heureuse, je ne dis pas d'acquitter, mais de reconnaître aujourd'hui.

Nous regrettons, deux fois, l'absence de M. Chapleau, gouverneur de Québec, la ville de Champlain et de Montcalm ; nous voulions lui offrir, en souvenir de cette réunion, une gerbe de fleurs faite avec les coquilles de nos rivages ; nous vous prions, M. Fabre, de la lui remettre et d'accepter pour vous cette seconde gerbe : elles vous rappelleront, sous une forme poétisée par le talent de M. Blanchard, aumônier de nos mobiles en 1870, la

flore sous-marine des côtes de l'Aunis.

Nous vous prions maintenant de dire à vos compatriotes que, à notre réunion d'aujourd'hui, j'ai, du fond de l'âme, avec le sentiment d'une gratitute profonde, et au nom de notre vieille Rochelle, l'*alma mater* de tant de familles canadiennes, porté un toast à la prospérité, au bonheur de tous nos parents, de tous nos amis, de tous les Français du Canada.

L'accueil chaleureux qu'il reçoit produit sur M. Fabre une profonde impression. Avec un charme de diction et cette éloquence qui vient du cœur, mais qui ne peut se reproduire, il prononce l'allocution suivante, dont il a bien voulu nous donner le texte :

Je suis touché de l'accueil qui nous est fait dans ce coin charmant de La Rochelle, avec tant de bonne grâce et d'éclat ! Vous n'avez pas oublié nos communs souvenirs. La Rochelle a été longtemps la ville la plus canadienne de France, comme Québec était le vieux port français du Canada. Ces relations vont reprendre et vous recevrez de nouveau, dans votre port, des navires venant au Canada. Le commerce, l'industrie française n'auront à redouter de nous aucune entrave. Grâce à votre force, si souple et si variée, les intérêts français reprendront chez nous, quand vous le voudrez, la place que les sentiments y occupaient autrefois.

Les sentiments n'ont pas changé : nous sommes toujours français sous un autre drapeau, à jamais politiquement séparés et patriotiquement unis. Votre langue, vous l'avez embellie et perfectionnée, vos prosateurs et vos poètes l'ont revêtue de grâces nouvelles. Nous avons cherché à la conserver en toute sa simplicité et sa grâce native. Vous l'aimez comme une femme charmante, à qui on ne saurait rien refuser ; nous la vénérons comme une mère.

On trouvera rarement au Canada des Français qui deviennent Anglais ; on y trouve au contraire beaucoup d'Anglais qui deviennent Français. Permettez-moi de vous citer une anecdote.

Dans un tribunal, le jury entier était composé de membres portant tous des noms anglais, écossais ou irlandais. Les débats terminés, le juge les résuma en anglais. Mais alors le chef du jury, un Anglais, prit la parole, et avec le plus pur accent normand : "M. le juge dit-il, serait-ce un effet de votre bonté de recommencer ? Vous nous avez parlé en anglais, nous ne comprenons tous que le français ; veuillez nous parler en français maintenant."

Notre attachement à la vieille patrie n'a peut-être pas été moindre que le vôtre. Que, Français, nous soyons restés Français, qui peut s'en étonner ? Qu'est-ce donc qui aurait pu nous entraîner à l'abdication ? Vos malheurs même, la façon dont vous les avez supportés, l'élan avec lequel vous vous en relevez, vous ont grandis dans l'estime du monde.

Mais une population comme la nôtre, laissée isolée et comme perdue, qu'est-ce qui l'empêcherait de faillir à la tâche ! qui eût pu les blâmer de se fondre dans la masse victorieuse ! Le monde entier ignorerait encore sa chute.

C'est que l'âme française est vraiment indestructible, et je le sens bien, pour ma part, lorsque, comme aujourd'hui, je salue le drapeau français.

Les fréquents applaudissements qui ont interrompu les deux orateurs, témoignent que dans cette réunion familiale, tous les cœurs battent vraiment à l'unisson et que, pour un moment, on a oublié les dissensions de la veille et, hélas ! du lendemain !

Des causeries aimables s'établissent et se prolongent jusqu'après une heure du matin.

Charmante journée ! touchant accord ! heureux recommencement d'un commerce du cœur et des pensées, plus encore que des choses matérielles ! Les frères se sont revus, la chaine des traditions de la patrie est renouée. Les Canadiens sauront qu'ils sont toujours aimés en Aunis, et leurs parents d'Aunis ont appris qu'ils ont là-bas dans la Nouvelle-France une autre famille, un prolongement de leur patrie.

Plus que pour personne, il est vrai de dire des Canadiens :

Tout homme a deux pays : le sien, et puis la France.

—Les travaux à l'Académie Provencher avancent rapidement sous la direction de M. Edmond Marcoux, entrepreneur. Le mortier est posé, la grande salle se dessine (on y sera à l'aise pendant les séances d'examens) la nouvelle couverture est faite, etc. Nous aurons une belle école ; à qui en douterait d'aller jeter un coup d'œil sur les travaux, comme nous avons eu l'occasion de le faire.



Mercredi, 26 Juillet 1893

Dans notre dernier numéro, nous avons reproduit un excellent article du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, sans lui en donner crédit. Nous désirons réparer cette omission. L'article était en première page. Nous en avions annoncé la publication dans notre feuille du 12 courant. Ceux de nos lecteurs qui s'en seront rappelés auront sans doute d'eux-mêmes corrigé notre inadvertance.

NOS PAROISSES ET LA RESISTANCE AUX ECOLES GREENWAY & CIE

La persécution organisée contre nous par le gouvernement Greenway et ses amis dure depuis trois ans. Depuis aussi longtemps se répètent les protestations et les sacrifices de nos populations catholiques.

Ils avaient cru pouvoir nous lasser. Ils avaient compté sur leurs efforts, sur le temps, sur les fatigues de la lutte, sur l'absence des ressources, sur les dissolvants que l'ennemi distille constamment et verse non moins abondamment à ceux dont il veut la ruine ; ils avaient compté sur tout cela, et sur combien d'autres choses encore, pour briser notre résistance.

Vains espoirs !

La pensée chrétienne, toujours vivace parmi nous, soutient les pères de famille, et les familles tout entières ; elle excite chacun à faire son devoir, dût l'accomplissement de ce devoir entrainer les sacrifices pécuniaires les plus onéreux.

Des sacrifices, nous avons eu à en faire dès les premiers jours ; il s'en fait encore ; les années les rendent même plus forts et plus sensibles. Mais il faut marcher dans cette voie douloureuse ; il faut marcher jusqu'au bout, puisque c'est l'âme même de nos enfants que nous disputons à l'irréligion.

Dans tous les pays, dans Ontario, aux Etats Unis, en France, en Allemagne, en Italie, en Belgique, en Hollande, en Angleterre, partout cette lutte se poursuit avec des alternatives de revers et de succès.

Ces luttes, nous les admirions chez nos frères en religion, alors que nous, nous étions en paix.

A notre tour, nous avons la guerre ; à notre tour aussi, il faut gagner l'admiration du monde par notre attitude calme, digne, mais ferme et toujours la même.

Il faut continuer à maintenir nos écoles ; il le faut à tout prix pour montrer que nous n'avons pas cessé d'avoir foi dans la justice de notre cause, dans la protection des lois, dans la droiture de l'opinion publique ; il le faut surtout, parce que nos croyances nous en font un devoir.

Il faut bien nous rappeler que nos consciences ne nous laissent pas le choix de deux routes à suivre. Nous répondons devant Dieu de l'âme de nos enfants. C'est aux parents à faire l'éducation des enfants. L'école n'est que le prolongement de la famille ; l'instituteur n'est que le remplaçant des parents, leur aide, leur secours dans les travaux ardus de la journée. Cette école et cet instituteur doivent donc être le reflet de la famille, le porte-parole des parents, et si ceux ci n'ont pas le droit d'enseigner la fausse doctrine à leurs enfants, ou simplement de les laisser grandir dans l'irréligion ou l'indifférence, ils n'ont pas plus le droit de permettre à d'autres de faire cette œuvre mauvaise et fatale.

Ce serait pourtant la faire, cette œuvre, que de se rallier aux écoles du gouvernement, que de laisser passer aux mains de l'ennemi nos écoles catholiques et nos enfants.

Ce serait même la faire en partie que d'entraver nos commissaires d'école dans leurs fonctions, que de leur refuser les deniers qu'ils ont droit de toucher. Et si quelque part, il se rencontrait des hommes disposés à mettre de telles entraves, nous nous croirions obligés de leur rappeler que si le public peut leur demander des comptes. Dieu leur en demandera aussi un jour, et ces comptes seront les derniers. Sur la terre même, dans l'histoire, et dans leur paroisse, leur mémoire en serait ternie pour toujours !

Comme par le passé donc, en haut les cœurs ! De la vaillance dans la lutte. La persévérance nous vaudra le bon renom et la victoire.

La cause des écoles confessionnelles fait des progrès. Les catholiques allemands ont vu leur position s'améliorer. En Angleterre les évêques catholiques, et certains comités diocésains anglicans font entendre leurs réclamations ; et là où ces réclamations eussent, il y a quelques années, paru étranges et excessives, elles semblent tout naturelles et légitimes aujourd'hui ; elles sont admises sans hésitation parmi les justes revendications des réformes publiques à opérer au plus tôt.

Le Souverain Pontife, notre illustre Léon XIII, vient de faire entendre encore une fois sa grande voix aux Etats-Unis. Il a rappelé aux fidèles de ces pays les décrets du Concile de Baltimore. Il leur a enseigné, comme toujours l'a fait l'Eglise, que les parents catholiques doivent donner, et faire donner, à leurs enfants une éducation catholique.

Ces enseignements de l'Eglise, nous les connaissons depuis longtemps. Dépositaire de la doctrine catholique, obligé par ses fonctions de nous déclarer cette doctrine, à temps et à contre-temps, notre vénérable archevêque s'en est fait à notre égard, bien souvent, l'interprète. Bien plus, prenant en main notre propre cause, il a lutté ; il lutte encore ; et aux sacrifices de tous genres qu'il s'est imposé pour nous, viennent s'ajouter les blessures du dévouement, du zèle, et de l'intelligence méconnus.

Le seul baume qu'il faille pour ces plaies, c'est notre propre dévouement, notre propre zele, notre fidélité aux résolutions des premiers jours, c'est une conduite chrétienne, se retrempant dans les renoncements et les sacrifices.

Il y aura mérite à appliquer ce remède ; mais il y aurait ingratitude à ne pas le faire.

LES SOLLICITUDES DU "GLOBE"

Le *Globe* du 14 courant contient un article de fonds dans lequel il s'efforce de nous persuader de la futilité de nos efforts pour le rétablissement légal de nos écoles catholiques. Il raisonne à froid sans faire appel aux passions, mais il entasse comme à plaisir les obstacles qu'il nous faudrait vaincre avant d'arriver à une solution d'accord avec nos vœux. Il finit par conclure qu'il n'y a pas autre chose à faire qu'à laisser la législature du Manitoba disposer de notre sort en toute liberté, sans appeler à notre secours l'intervention d'aucune autre autorité dans les limites de la Puissance du Canada !

Cela veut dire, en traduction claire et nette, que l'organe principal de l'opposition dans la province d'Ontario, désapprouve absolument nos appels, et justifie pleinement la position prise à notre égard par ses amis du Manitoba, MM. Greenway, Martin, et autres.

Le *Globe* est ici, d'ailleurs, d'accord avec lui-même. Depuis le commencement de la lutte il n'a cessé de prêter main forte à nos persécuteurs. Et si le jeu n'était pas puéril, nous pourrions à ce propos remettre immédiatement à M. Tarte sa propre monnaie.

M. Clarke Wallace, parlant récemment à Stratford, s'est contenté d'énoncer d'une façon assez vague que le gouvernement entendait, à l'avenir comme dans le passé, se tenir, sur la question des écoles, dans les bornes de la constitution.

Ma foi, agir constitutionnellement, ce n'est déjà pas trop mal !

Mais il a plu à M. Tarte d'interpréter cette promesse comme un engagement à l'égard des fanatiques de toute espèce, de ne point nous rendre justice ; et du haut de ses tréteaux, le député de l'Islet attire l'attention de Mgr Taché sur ce langage de M. Clarke Wallace !

Nous emparant de l'article du *Globe*, nous pourrions, à notre tour, et avec beaucoup plus de raison, croyons-nous, crier à M. Tarte : casse cou !

Le *Globe*, sans en avoir l'air, touche même assez directement à quelques-unes des prétentions de M. Tarte.

Celui-ci s'emploie beaucoup à convaincre le public que la minorité du Manitoba, et Mgr Taché spécialement, auraient dû s'entendre avec le chef de l'opposition pour obtenir le redressement de leurs griefs. Or, le *Globe*, sortant même de la vérité pour mieux faire ressortir son esprit et sa sagacité constitutionnelle, plaisante notre vaillant archevêque. "Son appel, dit ce journal, est adressé, non aux ministres, mais au chef de l'opposition."

Et le *Globe* ajoute : "C'est avoir une assez curieuse idée de la responsabilité ministérielle."

Nous avouons ne pas trop savoir à quoi fait allusion le *Globe* quand il parle *d'un appel de Mgr Taché au chef de l'opposition*. Mais il n'en ressort pas moins de ses remarques que, selon son avis, c'est au gouverneur en conseil que Mgr Taché devait s'adresser—ce qu'il a fait—et non au chef de l'opposition.

Cette doctrine vaut assurément mieux que celle de M. Tarte, lequel, du reste, n'y regarde pas de si près. Depuis qu'il est dans le pétrin, il lui faut des fours, et il en fait, à la tâche.

Pour en revenir au *Globe* nous tenons compte de sa sollicitude. Il est vraiment bon d'éclairer notre route.

Nous devons toutefois informer le grand journal que tous les obstacles qu'il signale, nous les avons aperçus dès l'instant où nous avons mis à l'eau la barque qui porte nos espérances. La mer est devenue houleuse depuis, mais fermes au poste, et la main sur la barre, nous sommes sûrs de ne pas dévier de notre course. Et si nous devons être secoués longtemps, d'autres le seront avec nous. Le *Globe* se fait illusion quand il espère que nous finirons bientôt par abandonner le navire, pour nous jeter dans les bras sauveurs — ô amère dérision — de M. Greenway et de ses collègues en chambre, lesquels, après s'être servis des nôtres pour arriver au pouvoir, nous ont lâchement trahis, et nous ont enlevés précisément ce qu'ils nous avaient promis de respecter.

LES FOURBERIES DE M. TARTE

L'*Electeur* du 21 juillet courant fait dire au député de l'Islet :

"Sa Grandeur...... voulait que je susse en qualité de journaliste qu'il avait eu des promesses solennelles et privées, et que j'insistasse pour qu'elles fussent exécutées."

Si M. Tarte dit ici la vérité, il ne la disait donc pas quand il a prétendu que Mgr Taché avait refusé l'aide de l'opposition. Car enfin, *insister* auprès de quelqu'un pour en faire un champion de sa cause, c'est, il semble, lui donner une assez grande marque de confiance.

M. Tarte peut se vanter d'avoir bien répondu à cette confiance. Il a violé le secret d'une lettre confidentielle, et il s'est lancé, d'abord, sans le consentement de celui qui lui demandait ses services, dans une série de manœuvres de parti, ce que Mgr Taché n'a pas eu l'intention de lui demander—en supposant qu'il lui ait fait demander quelque chose ; puis, il a fini par tourner absolument le dos, et par lancer des outrages au vénérable athlète qui avait placé quelque confiance en lui —toujours au dire de M. Tarte.

* * *

Continuant à rapporter les paroles de M. Tarte, l'*Electeur* ajoute :

"Durant la session dernière, pendant que je faisais des efforts vigoureux dans ce sens, je fus confronté par MM. Bernier et LaRivière, se disant autorisés par Mgr Taché à appuyer la politique d'abandon et de lâcheté adoptée par le gouvernement. Je me servis alors de la lettre de Sa Grandeur."

D'abord, M. Tarte n'a pas, durant la dernière session, fait d'efforts vigoureux en faveur de notre cause. Il a fait, au dire de la *Vérité*, *une simple manœuvre politique*, et au dire du *Mail*, il a fait de vigoureux efforts *pour empêcher la chambre de donner son opinion sur ce qui est réellement le vrai point de la question.*

Voilà pour ses prétendus efforts. Quant à l'attitude qu'il prête à MM Bernier et LaRivière, il parle en imposteur. Jamais MM. Bernier et LaRivière ne se sont dits *autorisés par Mgr Taché à appuyer la politique d'abandon et de lâcheté* qu'il plait à M. Tarte d'attribuer au gouvernement. Mais MM. Bernier et LaRivière ont vu dans la proposition de M. Tarte ce que toute la députation y a vu, *une simple manœuvre politique*, et un jeu pour empêcher la chambre de se prononcer carrément sur la question. Ils n'ont pas voulu se prêter à cette manœuvre, déclarant qu'ils n'avaient pas confiance dans une proposition rédigée en collaboration avec M. McCarthy, le pire de nos ennemis, et appuyée du vote de ce dernier ; ils ont dit que Mgr Taché approuvait généralement leur attitude, à eux, (MM Bernier et LaRivière ; il n'était pas question de celle du gouvernement) en chambre, sur la question des écoles ; ils ont ajouté qu'ils ne croyaient pas que leur attitude sur la proposition de M. Tarte spécialement, serait désavouée par Mgr Taché, eu égard au caractère louche de cette même proposition ; ils n'ont rien dit davantage, sinon qu'ils ont constamment affirmé la justice des revendications de la minorité catholique du Manitoba et leur ferme dessein de combattre jusqu'au bout pour le succès de ces revendications.

M. Tarte se trompe et trompe les autres en affirmant ce que nous avons rapporté plus haut.

* * *

Il trompe encore ses lecteurs et ses auditeurs, quand il tente de justifie ses indiscrétions par le fait qu'il aurait été "confronté par MM. "Bernier et LaRivière."

M. Tarte a fait connaître la lettre de Mgr Taché dans le premier discours qu'il a prononcé à l'appui de sa proposition, laquelle, elle-même, n'a été mise devant la chambre qu'à la fin de ce discours. Personne, en dehors du parti auquel appartient M. Tarte, ne connaissait auparavant cette proposition ; nul n'avait pu jusque là prendre d'attitude à son égard. M. LaRivière n'a parlé qu'après le député de l'Islet ; M. Tarte n'avait donc pas, lorsqu'il a fait connaître cette lettre, à subir aucune confrontation. S'il a violé le secret que les hommes publics sont convenus de garder à l'égard des lettres confidentielles, c'est qu'il le voulait d'avance ; au moment où il le violait, aucune nécessité ne l'y forçait. La honte peut lui inspirer des subterfuges pour dissimuler la déloyauté de son procédé, mais sa faute restera palpable.

UN IMPORTANT DOCUMENT

Le 3 février dernier, l'Hon. M. Bernier faisait adopter par le Sénat une adresse demandant la production de nombreux documents, et entr'autres, "de tous mémoires et instructions ayant servi de base aux négociations, à l'issue desquelles le Manitoba est devenu l'une des provinces de la Confédération."

L'un des principaux objets de cette proposition était de faire mettre officiellement devant le pays ce qu'on a appelé la "Liste des Droits," et qui sont les instructions remises, en 1870, à M. l'abbé Ritchot, au juge Black, et à Alfred Scott, tous trois délégués auprès du gouvernement fédéral, pour traiter avec ce dernier de la rentrée dans la Confédération du "peuple d'Assiniboia."

Dans un rapport partiel, le gouvernement vient de publier cette "Liste des Droits." On la trouvera plus loin reproduite avec tous les documents qui en constatent l'authenticité.

Nous appelons l'attention du lecteur sur deux articles en particulier :

"Art. 7. Que les écoles soient séparées et que les argents pour écoles soient divisés entre les différentes dénominations religieuses au *prorata* de leurs populations respectives."

"Art. 16. Que les langues française et anglaise soient communes dans la législature et les cours, et que tous les documents publics, ainsi que les actes de la législature, soient publiés dans les deux langues."

Il demeure donc historiquement établi par des documents officiels et irrécusables, que l'usage des deux langues, française et anglaise, et le système des écoles confessionnelles, ont été l'objet de négociations, en 1870, à Ottawa, lorsqu'il s'est agi de donner une constitution à notre province, et que les délégués ont réclamé la reconnaissance de ces droits dans la constitution.

L'Acte de Manitoba est là, de même que les discussions auxquelles il a donné lieu au sein du parlement, pour démontrer que l'on a tenu compte des réclamation des délégués sur ces deux points.

Et la législation provinciale, qui, dès la première session après l'organisation de notre territoire en province, a établi, et maintenu pendant 20 ans ensuite, l'usage des deux langues, et les écoles confessionnelles, complète la chaine des preuves qu'il faut pour rendre éclatantes aux yeux de tout le pays, l'essence de la constitution, la nature de nos droits, et la légitimité de nos plaintes.

Cette législation, aux premiers instants même de la vie provinciale du Manitoba, a été, alors que l'on subissait encore l'influence des idées, des émotions, et des aspirations conciliatrices du temps, l'interprétation exacte, naturelle et droite, de la constitution locale et du pacte fédéral ; elle traduisait la pensée intime du parlement canadien et des populations auxquelles elle devait s'appliquer ; disons mieux, elle organisait simplement un système et des institutions concédés et garantis par les plus hauts pouvoirs politiques du pays.

Cette législation était en outre une preuve indiscutable de l'existence, à cette époque et dès longtemps auparavant, des coutumes de ce territoire devenu tout à coup une province ; c'était leur reconnaissance officielle et leur consécration légale sous le nouveau régime.

Tout cela est tellement palpable que M. Bernier, parlant au Sénat, a pu dire avec raison que le règlement des difficultés scolaires du Manitoba se réduisait à une question d'honnêteté politique.

La bonne foi du parlement canadien, et par conséquent de toute la Confédération, est en effet engagée ; on ne saurait la dégager qu'au détriment de l'honneur, de la justice, et de la grandeur de la nation.

Le document que nous reproduisons est comme le premier anneau de cette chaîne d'actes et de documents officiels où sont consignés nos droits et nos garanties ; on en voit donc l'importance pour l'histoire et pour notre cause.

On doit aussi regarder comme un succès l'exhumation de cette pièce et sa production officielle ; l'authenticité n'en pourra plus être niée.

L'on ne pourra pas affecter davantage d'en ignorer l'existence, ni contester que la population du territoire qui forme notre province n'ait, par ses fondés de pouvoirs, posé comme condition de son entrée dans la Confédération, l'établissement du système des écoles confessionnelles et l'usage officiel des langues française et anglaise.

LISTE DES DROITS.

INSTRUCTIONS AUX DÉLÉGUÉS.

(Pièce J.)

Copie conforme,

(Signé), DANIEL CAREY,
Greffier de la Couronne et de la Paix.
No. 56.

A Messire J. N. RITCHOT, Ptre., etc.

MONSIEUR,—Le président du gouvernement provisoire d'Assiniboia, en conseil, vous met par les présentes en autorité et en délégation, vous le Révérend Messire J. N. Ritchot, en compagnie de Monsieur John Black, Ecuier, et de l'honorable A. Scott, afin que vous vous dirigiez à Ottawa, en Canada ; et que là vous placiez devant le parlement canadien la liste qui vous sera confiée avec les présentes, liste qui contient les conditions et les propositions sous lesquelles le peuple d'Assiniboia consentirait à entrer en confédération avec les autres provinces du Canada.

Signé ce vingt-deuxième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix.

Par ordre,
(Signé), THOMAS BUNN,
Secrétaire d'Etat.

Siège du gouvernement,
Winnipeg, Assiniboia.

(Pièce K.)

Copie conforme,

(Signé), DANIEL CAREY,
Greffier de la Couronne et de la Paix.
Maison gouvernementale,
Winnipeg.

Au Révérend Monsieur J. N. RITCHOT.

MONSIEUR,—Avec cette lettre vous recevrez aussi votre commission et une copie des conditions sous lesquelles le peuple de ce pays consentirait à entrer dans la confédération canadienne.

Vous vous rendrez aussi diligemment que faire se pourra en Canada à Ottawa, et, en arrivant en cette ville, vous vous mettrez en compagnie de MM. Alfred Scott, Ecuier, et John Black, Ecuier, pour entamer immédiatement avec le gouvernement de la Puissance du Canada les négociations qui font le sujet de votre commission.

Veuillez, s'il vous plait, observer que quant aux articles numérotés 1, 2, 3, 4, 6, 7, 15, 17, 19 et 20, vous pourrez, de concert avec les autres commissaires, les traiter librement et à discrétion ; mais n'oubliez jamais que puisque la confiance entière de ce peuple repose sur vous, on compte qu'en vous prévalant de cette liberté, vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir afin de nous assurer ces droits et ces libertés qui nous ont été jusqu'ici refusés. A l'égard des autres articles, je suis chargé de vous informer qu'ils sont péremptoires. Je dois en outre vous signifier que toutes les conclusions auxquelles vous pourriez arriver avec le gouvernement canadien devront préalablement recevoir la ratification du gouvernement provisoire pour que l'Assiniboia devienne province de la confédération.

J'ai l'honneur d'être, Révérend Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

THOMAS BUNN,
Le 22 mars 1870. Secrétaire d'Etat.

(Pièce L.)

Copie conforme,

(Signé), DANIEL CAREY.
Greffier de la Couronne et de la Paix.

Au Révérend N. J. RITCHOT, Ptre.
A J. BLACK, Ecr.,
ALFRED SCOTT, Ecr.

MESSIEURS,—J'accuse réception de votre lettre en date du 22 courant, disant que, étant les délégués du Nord-Ouest au gouvernement du Canada, vous désirez avoir une prompte entrevue avec le gouvernement, et je dois vous informer en réponse, que les honorables Sir John A. Macdonald et Sir George Et. Cartier ont été autorisés par le gouvernement à conférer avec vous sur le sujet de votre mission, et qu'ils seront prêts à vous recevoir à onze heures.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
(Signé), JOSEPH HOWE,

(Pièce M.)

Copie conforme,

(Signé), DANIEL CAREY,
Greffier de la Couronne et de la Paix.
FORT GARRY, 12 février 1870.

Au Révérend J. RITCHOT,
Saint-Norbert, (Rivière-Rouge).

RÉVÉREND MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de vous informer que le président des Territoires du Nord-Ouest vous a nommé commissaire conjointement avec John Black et Alfred Scott, Ecuiers, pour traiter avec le gouvernement de la Puissance du Canada des termes de confédération.

J'ai l'honneur d'être, Révérend Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
THOMAS BUNN,
Secrétaire.

INSTRUCTIONS AUX DÉLÉGUÉS.

(Pièce N.)

Copie conforme,

(Signé), DANIEL CAREY,
Greffier de la Couronne et de la Paix.

1. Que les territoires ci-devant connus sous le nom de Terre de Rupert et du Nord-Ouest n'entreront dans la Confédération de la Puissance du Canada qu'à titre de province, qui sera connue sous le nom de Province d'Assiniboia et jouira de tous les droits et privilèges communs aux différentes provinces de la Puissance.

2. Que jusqu'au temps où l'accroissement de ce pays nous aient donné droit à plus, nous aurons deux représentants au Sénat et quatre aux Communes du Canada.

3. Qu'en entrant dans la Confédération, la province d'Assiniboia restera complètement étrangère à la dette publique du Canada, et que si elle était appelée à assumer quelque partie de cette dette du Canada, ce ne soit qu'après avoir reçu du Canada la somme même dont on voudrait qu'elle se rendit responsable.

4. Que la somme annuelle de quatre-vingt mille piastres soit allouée par la Puissance du Canada à la législature de la province du Nord-Ouest.

5. Que toutes les propriétés, tous les droits et privilèges possédés soient respectés et que la reconnaissance et l'arrangement des coutumes, usages et privilèges soient laissés à la décision de la législature locale seulement.

6. Que ce pays ne soit soumis à aucune taxe directe, à l'exception de celles qui pourraient être imposées par la législature locale pour des intérêts municipaux ou locaux.

7. Que les écoles soient séparées et que les argents pour écoles soient divisés entre les différentes dénominations religieuses au "prorata" de leurs populations respectives.

8. Que la détermination des qualifications des membres au parlement de la province ou à celui du Canada soit laissée à la législature locale.

9. Que dans ce pays, à l'exception des Indiens qui ne sont ni civilisés, ni établis, tout homme ayant atteint l'âge de vingt et un ans, et tout sujet anglais étranger à cette province, mais ayant résidé trois ans dans ce pays et possédant une maison, ait le droit de voter aux élections des membres de la législature locale et du parlement canadien, et que tout sujet étranger autre que sujet anglais, ayant résidé le même temps et jouissant de la propriété d'une maison, ait le même droit de vote, à condition qu'il prête serment de fidélité. Il est entendu que cet article n'est sujet à amendement que de la part de la législature locale exclusivement.

10. Que le marché de la Compagnie de la Baie d'Hudson, au sujet du transfert du gouvernement de ce pays à la Puissance du Canada, soit considéré comme nul, en autant qu'il est contraire aux droits du peuple d'Assiniboia, et qu'il peut affecter nos relations futures avec le Canada.

11. Que la législature locale de cette province ait plein contrôle sur toutes les terres de la province et ait le droit d'annuler tous les arrangements faits ou commencés au sujet des terres publiques de Rupert's Land et du Nord-Ouest appelé maintenant province d'Assiniboia (Manitoba).

12. Qu'une compagnie d'ingénieurs nommes par le Canada ait à explorer les divers terrains du Nord-Ouest et à déposer devant la chambre législative dans le terme de cinq ans un rapport sur la richesse minérale du pays.

13. Que des traités soient conclus entre le Canada et les différentes tribus sauvages du pays à la réquisition et avec le concours de la législature locale.

14. Que l'on garantisse une communication continue à vapeur du lac Supérieur au Fort Garry, à être complétée dans l'espace de cinq ans.

15. Que toutes les bâtisses et édifices publics soient à la charge du trésor canadien ainsi que les ponts, chemins et autres travaux publics.

16. Que les langues française et anglaise soient communes dans la législature et les cours, et que tous les documents publics, ainsi que les actes de la législature soient publiés dans les deux langues.

(RAISONS EXPRIMÉES EN ANGLAIS.)

17. Que le lieutenant-gouverneur à nommer pour la Province du Nord-Ouest possède les deux langues française et anglaise.

18. Que le juge de la Cour Suprême parle le français et l'anglais.

19. Que les dettes contractées par le gouvernement provisoire du Nord-Ouest soient payées par le trésor de la Puissance du Canada, vu que ces dettes n'ont été contractées que par suite des mesures illégales et inconsidérées adoptées par les agents canadiens pour amener la guerre civile au milieu de nous. De plus, qu'aucun des membres du gouvernement provisoire, non plus que ceux qui ont agi sous sa direction, ne puissent être inquiétés relativement au mouvement qui a déterminé les négociations actuelles.

20. Qu'en vue de la position exceptionnelle d'Assiniboia, les droits sur les marchandises importées dans la province, excepté sur les liqueurs, continueront à être les mêmes qu'à présent pendant trois ans, à dater de notre entrée dans la Confédération, et aussi longtemps ensuite que les voies de communications par chemin de fer ne seront pas terminées entre Saint-Paul et Winnipeg et le lac Supérieur.

SEVERE POUR M. LAURIER

Sous cette rubrique, le *Colonisateur Canadien* du 15 juillet publie ce qui suit :

Le *Manitoba Free Press*, le journal le plus influent de l'ouest et l'organe des libéraux indépendants, juge sévèrement la conduite du chef libéral qui pose en champion de la minorité de Manitoba.

"Dans son discours d'ouverture,—dit le confrère, M. Laurier déclara que le temps n'était pas venu d'exposer sa politique sur ce sujet. Lorsque l'heure aura sonné, il parlerait. En même temps, il prétendait que le gouvernement aurait dû lui faire connaître sa propre politique, mais que les ministres étaient trop lâches pour cela. M. Laurier n'a jamais fait si triste figure que dans toute cette affaire. Ses amis ne pourront plus proclamer qu'ils possèdent un chef sans peur et sans reproche. *Car, il ne pouvait mieux donner à entendre que lui et son parti étaient bien décidés à exploiter la question des écoles de Manitoba dans un intérêt pûrement politique, suivant ainsi l'exemple de ceux qui les premiers (les Greenwey et les Martin) ont créé la difficulté. Avec une inconséquence et une impudence qui confondent, M. Laurier a qualifié de lâches les membres du gouvernement, parce que eux ne faisaient pas ce que lui-même refuse précisément de faire...*"

Quelle confiance les libéraux honnêtes veulent-ils que nous ayons dans leur chef ? Nous ne saurions assez le répéter, les manitobains n'ont aucune justice à attendre des politiciens *avant tout et pardessus tout*, de ceux qui sont rouges ou bleus avant d'être patriotes et hommes d'honneur. Le salut ne peut leur venir que de ceux qui mettront les droits de la conscience, de la justice, et de l'honnêteté audessus des calculs mesquins du patronage politique.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le Rév. Père Maisonneuve, O. M. I., vient d'être victime d'un accident tellement grave que son état inspire les plus grandes craintes. Il allait à Winnipeg vers les 10.30 heures et suivait la voie ferrée près de la rue Notre-Dame, quand une locomotive survint. On sait que le Rév. Père est sourd ; l'ingénieur donna en vain tous les avertissements possibles, le vénérable Père fut frappé et reçut de très graves blessures à la tête, il fut conduit par l'ambulance de Winnipeg à l'Hôpital de Saint-Boniface où il est sous les soins de plusieurs médecins.

LA LETTRE DE MGR TACHE

En publiant la dernière lettre de Mgr Taché, notre excellent confrère du *Courrier du Canada* fait les commentaires suivants :

Cette lettre est la réponse du vénérable archevêque de Saint-Boniface aux deux epitres vagues mais pleines de sous-entendus malicieux, au moyen desquelles M. Tarte a tenté de justifier ses affirmations et ses lâches insinuations contre Monseigneur.

La réponse du distingué prélat ne laisse au député de l'Islet aucune issue pour s'échapper, et il ne lui reste plus qu'à se taire, comme c'est d'ailleurs son habitude, quand il est serré de trop près.

M. Tarte s'est agité longtemps avant que Monseigneur ait cru devoir intervenir. Le transfuge, devenu insulteur, jugea l'occasion bonne pour s'attaquer directement au saint missionnaire de l'ouest, en le montrant vieilli, malade, et se laissant arracher toutes sortes de concessions. La première lettre de Monseigneur a dû lui prouver qu'il avait mal choisi son temps ; mais celle-ci lui fera certainement regretter son acte inqualifiable Cette dernière lettre, en effet, est un démenti catégorique, fait avec la dignité qui caractérise toujours les écrits de Sa Grandeur, mais qui porte en même temps l'empreinte d'une rare énergie que les années n'ont pu affaiblir, parce que, née de la foi et du patriotisme, elle s'est toujours alimentée, à ces deux sources qui ne tarissent jamais qu'avec la vie.

M. Tarte saura-t-il comprendre cela, lui qui ne connaît de l'énergie que la fièvre propre aux agitateurs et aux aventuriers de son espèce ? Peu importe Il suffit que le public ne s'y méprenne pas, et il ne s'y méprendra point.

D'un côté, nous avons M. Tarte se posant en défenseur des écoles catholiques, qui se lève en chambre pour accuser tout le monde sans l'ombre d'une preuve, concluant par une motion sans queue ni tête qui n'exprime rien du tout. M. Tarte parcourant la province et se basant sur des racontars et des allées et venues pour continuer ses affirmations en l'air, puis, se fachant et injuriant Mgr Taché ; M. Tarte enfin qui se pose en champion des Canadiens-français et des catholiques et qui se lève en plein congrès, exclusivement composé de Canadiens-français et de catholiques, pour demander que le mot *catholique* soit rayé de la constitution de l'alliance nationale projetée.

Voilà le prétendu champion catholique devenu accusateur, sans preuve, puis insulteur, et finalement apostat des traditions nationales.

De l'autre côté, c'est le champion de la race française et de la foi catholique dans l'ouest, le missionnaire vénérable dont la vie a été un sacrifice continuel à sa religion et à sa nationalité ; c'est le chef vénéré des catholiques manitobains, c'est Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, qui parle, qui répond, qui réfute.

Quel est le Canadien-français qui osera douter plus longtemps ?

UNE BELLE FETE A SAINT-JEAN-BAPTISTE

Jeudi dernier, la paroisse de Saint-Jean-Baptiste célébrait, sous les auspices de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle, (C. M. B. A.), l'heureux retour de M. le curé J. D. Fillion dans sa paroisse, après une absence de plusieurs semaines.

Dès la veille, les drapeaux furent arborés, les maisons ornées de verdure, l'église magnifiquement décorée, et de tous côtés accouraient un grand nombre des amis de la paroisse et particulièrement de son digne curé. Parmi ces nombreux visiteurs, on remarquait les RR. MM. Campeau, curé de Saint-Alphonse ; Pelletier, curé de Saint Joseph ; Jutras, curé de Saint-Pie ; Béguet, assistant de ce dernier ; Bourret, curé de Sainte-Agathe ; LaRivière, curé de Saint-Malo ; Côté, du diocèse de Nicolet, et Zerback, du collège de Saint-Boniface. L'hon. sénateur Bernier et M. LaRivière, député de Provencher, avaient spécialement été invités, mais ce dernier seul a pu assister à la fête. M. le sénateur avait adressé une lettre bien sympathique au secrétaire, témoignant ses regrets d'être absent.

A dix heures du matin, les membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle se rendirent en procession à l'église, où une grand'messe fût chantée par M. le curé Fillion, MM. les abbés Bourret et LaRivière assistant respectivement aux offices de diacre et sous-diacre. Le sermon, une magnifique pièce d'éloquence, fut donné par M. le curé Campeau.

Vers les deux heures de l'après-midi, la foule se réunit de nouveau pour être témoin de jeux athlétiques, puis des discours de circonstance furent prononcés par M le curé Fillion, M LaRivière, M. P., M le curé Pelletier, M. le curé Campeau, M. le curé LaRivière, M. l'abbé Béguet et M. Joseph Baril.

Le soir, y eut un splendide banquet donné par la société de bienfaisance, sous la présidence de M. Onésime Bordeleau.

Après avoir dégusté les mets succulents dont la table était surabondamment chargée, sur l'invitation de M. le président, plusieurs convives furent appelés à porter la parole et chacun d'eux s'empressa de faire l'éloge de la jeune société qui inaugurait si bien ses séances publiques en honorant le curé qui a tant contribué au succès matériel, de même qu'à l'avancement spirituel et moral de sa paroisse.

Cette belle fête fait honneur aux paroissiens de Saint-Jean-Baptiste et particulièrement à M. le curé Fillion, qui en a été le principal auteur.

Nouvelles Religieuses

Le bazar tenu à Saint-Adolphe, la semaine dernière, au profit de l'église de l'endroit, a donné le beau résultat de $500, toutes dépenses payées.

Les RR. SS. de la Charité prendront charge de l'école du village de Saint-Jean-Baptiste à la rentrée des classes. La Rév. Sœur Saint-Placide sera la directrice.

Les funérailles de Mgr Racine ont eu lieu hier à Sherbrooke.

Mgr Ducellier, archevêque de Besançon, France, est mort le 28 juin. Il était né en 1832.

M. l'abbé Chalifoux, vicaire général du diocèse de Sherbrooke a été nommé administrateur.

PERSONNEL

M. l'abbé Joseph Lavigne, Ptre, chapelain de l'Ecole Industrielle de Saint-Boniface, est parti dimanche soir pour une promenade de quelques semaines dans sa famille, à Saint-Pierre les Becquets, Qué.

Nous lui souhaitons un heureux voyage et un prompt retour. C'est M. l'abbé J. A. Brind'Amour qui remplace M. Lavigne pendant son absence.

Son honneur le juge Dubuc est parti avec trois de ses enfants, MM. Lucien et Albert et Melle Berthe, pour un voyage de quelques semaines en province de Québec. L'hon. juge passera la plus grande partie de son temps chez sa mère à Saint-Michel de Napiereville.

M. Albert Bétournay, inspecteur des écoles catholiques sauvages, et Madame Bétournay, sa mère, retourneront demain matin à Régina.

Notre ami commence sa grande tournée d'inspection de toutes les écoles catholiques sauvages ; il se rendra jusqu'au Lac La Biche.

M. et Mme Elie Ste Marie, de Montréal, en compagnie de leurs deux enfants, sont en promenade chez M. Michel Cyr, entrepreneur, de cette ville. M. Ste Marie est le gendre de M. Cyr. L'aîné des deux enfants, M. Philippe Ste Marie, est étudiant en médecine à Laval.

Chronique Locale.

—L'exposition provinciale a été un succès au point de vue financier.

—Le pique-nique annuel de l'Union Typographique de Winnipeg à lieu samedi à River Park. Il y aura foule, sans doute. On peut se rendre en chars électriques.

—M. Alfred Bleau a acheté la maison de M. N. McDonald et l'a fait transporter sur son terrain de la rue Notre-Dame, vis-à-vis la propriété de M. A. Gauvin.

—Encore une fois, si vous avez besoin de ferronneries, peintures, articles en ferblanc, granit, cuivre, zinc, etc., allez à la maison E. Guilbault, vous trouverez tout ce dont vous avez besoin.

—M. Henri Pélissier est agent de la Cie du Northern Pacific pour la vente de billets à tous le points de la ligne principale, embranchements et raccordements. Si vous faites un voyage, voyez-le avant d'acheter vos billets. jno 5 7 6

—Le pique-nique des épiciers, bouchers, boulangers, meuniers et fruitiers se fera cette année à Selkirk, jeudi, le 17 août prochain. Avec un temps favorable, il est certain que ce sera un joli jour de fête, comme par les années passées.

—Un nommé Wilson, de Whitemouth, a été trouvé mort la semaine dernière dans une ruelle à Winnipeg. On suppose un assassinat. Les soupçons portent sur des individus du nom de George Riley et Joseph Leblanc ; ils ont été arrêtés et le procès préliminaire doit commencer aujourd'hui.

—A l'exposition, la semaine dernière, il y a eu un concours des fanfares de toute la province, à l'exception de celles de Winnipeg. Trois se sont présentées : celles de Saint-Boniface, Portage la Prairie et Carberry. Il nous fait plaisir d'annoncer que la Fanfare Indépendante de Saint-Boniface a remporté le premier prix qui était de $70. Nous félicitons cordialement les membres de la Fanfare, et en particulier leur digne professeur, M. Paul Sallé. Espérons qu'ils ne se reposeront pas trop sous leurs lauriers et qu'ils seront toujours prêts à braver avantageusement la critique, quelque difficile qu'elle puisse être.

—L'émission d'un mandat d'arrestation contre M. R. T. Rokeby, autrefois gérant de la Commercial Bank, actuellement en faillite, a causé une grande sensation ici.

Le mandat a été réclamé par les liquidateurs de la banque sur les instances du procureur-général. Il aurait présenté de fausses situations au gouvernement.

D'après les états fournis par lui, les agences auraient été débitrices envers la banque de $60,000 tandis qu'en réalité elles ne devaient que $10 000.

M. Rokeby a dû être prévenu qu'on allait l'arrêter.

A sept heures, il jouait au cricket et à neuf heures, quand la police se présenta pour l'arrêter, il avait disparu.

Il est passé aux Etats-Unis. On prétend que des mandats ont été délivrés contre d'autres employés de la banque. Cependant, aucune arrestation n'a encore été faite.

Chronique de la Province.

Saint-Norbert,

24 juillet.—Nous avons eu la visite de M Victor Beaupré, de Gleichen et du professeur Salé, de Saint-Boniface.

—La Rév. Sœur Sainte-Thérèse, supérieure du couvent de Saint Norbert, ne doit pas revenir à la fin des vacances, au grand regret de tous. Nous conserverons longtemps le souvenir de ses manières douces et son tendre dévouement à notre égard durant les nombreuses années qu'elle a passées au milieu de la population de ce village.

—Le bazar de Saint-Adolphe a eu un grand succès.

DISSOLUTION

AVIS est par les présentes donné que la société existant entre nous, les soussignés, pour faire le commerce de viande et exercer le métier de boucher, dans la ville de Saint-Boniface, sous le nom et raison de "Trudeau & Cie," a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel.

Les affaires seront continuées par Philéas Trudeau, qui a la collection des comptes et le règlement de toute réclamation contre la dite société.

Daté à Saint-Boniface, ce 15ème jour de juillet A.D. 1893.

PHILÉAS TRUDEAU,
ELISÉE DÉGAGNÉ.

Témoin :—
JOSEPH LECOMTE. 3i 19.7



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à Vendredi, le 11 Août prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, deux fois par semaine, aller et retour, entre CLARKLEIGH ET REABURN via Oak-Point, Saint-Laurent, Lake Francis et Bonnie Doon, à partir du 1er Octobre prochain. Distance calculée, 40 milles.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable.

Les malles laisseront Clarkleigh les lundis et jeudis, à 8 hrs a.m., pour arriver à Reaburn à 4 hrs p.m., à temps pour les convois de malle allant à l'ouest. Elles laisseront Reaburn les mardis et vendredis à 8 hrs a.m., pour arriver à Clarkleigh à 4 hrs p.m.

Des avis imprimés contenant plus amples renseignements relatifs aux conditions des contrats proposés et des formules de soumissions peuvent être obtenus aux bureaux de poste de Clarkleigh et Rerburn et aux bureaux intermédiaires et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, 30 Juin 1893. 3i 12-7

A Propos d'Agriculture

L'ÉCONOMIE RURALE

Sans une connaissance approfondie de l'économie rurale, le propriétaire d'une ferme ne peut réaliser de quoi suffire à payer même les dépenses de son exploitation rurale.

Sous le rapport de l'exploitation d'une ferme, le cultivateur, comme l'industriel et le commerçant, doit travailler pour gagner. Ainsi, il doit diriger et organiser les différentes exploitations de sa ferme de manière à en obtenir un bénéfice qui puisse lui rapporter profit, en dehors des frais nécessités par l'exploitation de sa ferme.

Dans la grande culture comme dans la petite culture, celui qui dirige une ferme doit posséder toutes les qualités personnelles qui sont l'instruction agricole théorique et pratique, l'activité et l'esprit d'ordre à l'égard des différents travaux de la ferme.

Inutile d'espérer le succès dans la direction d'une ferme sans la connaissance de la science agricole.

Les connaissances pratiques en agriculture sont pour ainsi dire matérielles ; elles consistent dans la connaissance de l'exécution des travaux qui varient selon la nature du sol, les conditions locales, le genre de production, l'espèce de bétail, etc. Le cultivateur, propriétaire ou directeur d'une ferme, doit savoir se rendre compte des travaux qu'il exécute, de l'effet qu'ils doivent produire, etc., enfin d'être en état de les bien faire exécuter par la main-d'œuvre dont il dispose.

L'agriculture théorique est la connaissance des procédés de l'agriculture et des principes sur lesquels ils reposent. Il n'y a pas de praticien en agriculture qui n'agisse d'après les règles de la théorie. Ainsi lorsqu'un cultivateur exécute de la même manière un travail qu'il a déjà fait, c'est que le procédé qu'il a adopté lui a réussi. Sans la théorie, le cultivateur sèmerait à toutes les époques de la saison de culture ; il récolterait son blé avant sa maturité, etc. S'il ne peut y avoir de pratique sans théorie, il ne peut y avoir de théorie sans véritables pratiques.

Pour que le cultivateur puisse retirer de sa terre tout le profit dont elle est susceptible, il doit connaitre parfaitement la nature et la composition du sol de cette propriété ; par cette connaissance, il pourra déterminer à l'avance les moyens d'amélioration à l'égard des différents sols qu'il cultive.

Rarement les terres d'une fermes sont toutes des terres arables, c'est-à-dire soumises à la charrue ; le plus ordinairement il s'y trouve des prairies, des pâturages. Souvent les prairies artificielles remplacent avec avantage les prairies naturelles et les pâturages.

Les terres arables sont d'autant plus indépendantes des prés naturels qu'elles sont dans un meilleur état de culture, et plus propres à produire des plantes fourragères capables de rendre à la terre la fertilité que les céréales lui enlèvent.

Le cultivateur doit par expérience connaitre quelles sont les plantes dont la culture lui est la plus profitable dans les conditions où se trouve sa ferme, au point de vue du sol, du climat et du commerce. Il doit se familiariser avec tous les détails de sa culture, savoir éloigner de son sol les plantes nuisibles, au moins en neutraliser autant qu'il est possible les effets désastreux.

Le cultivateur doit, avant tout, savoir, dans les conditions qui l'entourent, quels sont les fourrages qui conviennent le mieux à ses animaux et qu'il est plus économique de leur donner ; quels sont les soins que réclament les animaux qu'il garde sur la ferme.

Au point de vue économique, les bâtiments d'une ferme doivent être placés au milieu des terres, et celles-ci former de grandes pièces. C'est une occasion de pertes quand les terres sont éparpillées parmi celles d'autres propriétaires. Dans cette condition, elles perdent une grande partie de leur valeur à cause des frais de transport qu'elles nécessitent pendant le temps de la fanaison et à l'égard des différentes récoltes au temps des moissons ; il faut aussi considérer le temps pris pour aller d'un champ à à l'autre, et même l'obligation où parfois le cultivateur se trouve de passer sur la propriété d'un autre cultivateur.

Il est nécessaire de tenir les bâtiments en bon état, afin que les bestiaux et les récoltes n'aient pas à souffrir de l'intempérie des saisons La bonne disposition de l'intérieur des bâtiments n'est pas non plus sans importante, parce qu'en cela on peut opérer une grande économie de temps dans le service de l'intérieur des bâtiments.

Le cultivateur qui désire tirer avantageusement parti de son exploitation agricole ne doit pas, sous prétexte d'économie, reculer devant les avances nécessaires pour améliorer le sol et les produits qui en proviennent. Les avances faites et employées à la culture des terres avec discernement sont des capitaux placés à grand intérêt.

La terre veut être cultivée avec connaissance de cause, et ce sera toujours en vain que le cultivateur travaillera s'il méconnait les véritables besoins du sol.

Il est possible d'en voir de nombreux exemples dans les campagnes où il y a des parcelles de terre absolument de même nature, les unes produire beaucoup à peu de frais parce qu'elles sont placées entre bonne mains ; d'autres, au contraire, être improductives, bien qu'exploitées à grand frais, parce que leur culture est confiée à des mains inhabiles et inexpérimentées.

Pour bien cultiver et assoler la terre, il faut bien connaitre la nature du sol à être exploité ; bien connaitre les plantes qui conviennent le mieux au sol ; savoir varier les plantes suivant qu'elles sont plus ou moins épuisantes ; savoir qu'il ne faut dépenser que le nécessaire pour les travaux de culture, mais ne jamais reculer devant les frais d'une nécessité absolue pour produire beaucoup.

Une fausse économie est parfois la cause de la perte d'une grande partie des récoltes. Quelques cultivateurs, dans la crainte de payer quelques journées qui ne sont, en résultat, qu'une avance à faire, le travail restant toujours le même, veulent récolter eux-mêmes, eux seuls, leurs produits, soit blé, soit autres récoltes. De cette fausse spéculation, il résulte qu'au lieu de faire le travail en trois ou quatre jours, comme le commande la nécessité, ils en mettent quinze à vingt, sans s'inquiéter de la trop grande maturité, des influences atmosphériques qui peuvent pendant ce retard, enlever le quart, le tiers et même la moitié pour ne pas dire la presque totalité de la récolte.

Lorsque la chaleur se fait vivement sentir et que la maturité est trop grande, l'épi laisse échapper, en pure perte, une grande partie de son grain. De tels inconvénients occasionnant des pertes assez considérables, méritent considération comparativement aux faibles déboursés qui auraient pu être faits pour la main-d'œuvre au temps voulu.

PUIS-JE MIEUX FAIRE ?

"Puis-je mieux faire ?" est une question qu'on ne trouve pas assez souvent dans la bouche du cultivateur. Pourvu qu'il retire quelque profit de son exploitation agricole, il ne cherche pas la plupart du temps à augmenter son revenu.

Cette pensée m'est inspirée par le fait suivant, que j'ai recueilli l'autre jour. J'étais en promenade dans une paroisse florissante où les cultivateurs marchent résolument dans la voie du progrès agricole. Je conversais familièrement avec quelques cultivateurs de l'endroit, quand l'un d'eux me dit qu'il avait cinq vaches et que chacune d'elles lui avait donné en moyenne un profit net de $52 en 1892. Etonné d'un aussi bon résultat, je lui demandai comment il avait pu faire pour y arriver.—"En traitant bien mes vaches, me répondit-il, la vache laitière est un animal bien singulier, plus on l'étudie, plus on l'admire, plus on se convainc qu'elle donne en raison des soins qu'on lui prodigue. Je n'ai que cinq vaches et j'en retire autant de lait que plusieurs de mes voisins qui en ont dix à quinze. Je considère qu'il vaut mieux en avoir moins et mieux les soigner, mieux les étudier, mieux connaitre leur caractère, leur tempéramment, leurs qualités respectives ; car dans un troupeau de vaches, il n'y en a pas une qui se ressemble, chacune a des qualités, des goûts qui lui sont propres et qu'il faut connaitre et exploiter. C'est ce que je fais avec mes cinq vaches et je m'en trouve bien."—"Mais, lui dis-je, peut-être que l'année 1892 a été une année exceptionnelle pour la production du lait."—"En effet, l'année a été bonne ; mais en 1891, j'ai retiré $46.20 de chacune de mes vaches et cette année, je compte bien retirer au moins $50 de chacune d'elles."—"Vous vendez alors votre lait à la ville ?"—"Non pas, je porte mon lait à la beurrerie comme tous les autres ; demandez à notre beurrier ici présent, s'il n'en est pas ainsi. C'est de lui que j'ai appris à soigner les vaches ; si tous les patrons de la beurrerie voulaient suivre ses enseignements, ils n'auraient aucune difficulté à obtenir le résultat que j'ai obtenu."